



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 3 février 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les neuf personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Séance extraordinaire du 21 janvier 2014;
- Code d'éthique des élus municipaux.

2014-039

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

17. École secondaire Massey-Vanier - Contribution à la remise des bourses.

Procès-verbaux

2014-040

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 20 et 21 janvier 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 20 et 21 janvier 2014 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 20 et 21 janvier 2014.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2014-041

Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham - Avis de motion

Monsieur le conseiller Vincent roy donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham*.



Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

2014-042 *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06) - Avis de motion*

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis que'elle-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

2014-043 *Adoption du projet de Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-044 *Adoption du premier projet de Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-045 *Adoption du Règlement concernant les demandes de révision administratives du rôle d'évaluation foncière*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 janvier 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant les demandes de révision administratives du rôle d'évaluation foncière* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2014-046

Union des Municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun - Assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de bmx

Document : Offre de l'Union des Municipalités du Québec, non datée.

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Farnham souhaite joindre l'Union des Municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham joigne, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des Municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la Ville, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents permettant de donner effet à cette décision.

2014-047

Ministère des Transports - Route de contournement

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 28 novembre 2013.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte les termes du protocole d'entente 200943 du ministère des Transports du Québec portant sur la construction de la route de contournement.

QUE la participation financière de la Ville sera de 423 710, 33 \$, excluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents permettant de donner effet à cette décision.

QU'afin de financer cette somme, un montant de 300 000 \$ soit puisé dans le surplus libre.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.



2014-048

Engagement de la Ville de Farnham - Formation continue

Document : Courriel de la Fédération québécoise des Municipalités daté du 20 janvier 2014.

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des Municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative de la Montérégie existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham s'engage à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

QUE la Ville de Farnham contribue à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

2014-049

Démolition de l'immeuble sis aux 1126-1132, rue Principale Est

Document : Dossier de l'inspectrice des bâtiments daté du 13 janvier 2014.

CONSIDÉRANT que le bâtiment sis aux 1126-1132, rue Principale Est a perdu 72 % de sa valeur à la suite d'un incendie le 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du propriétaire pour la restauration ou la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'absence de collaboration du propriétaire;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 231 et 232 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Paradis, Lemieux, Francis pour préparer et présenter une demande de démolition de l'immeuble sis aux 1126-1132, rue Principale Est auprès de la Cour supérieure et l'autorise à agir à titre de mandataire de la Ville de Farnham dans le présent dossier.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2014-050 Chambre de commerce de Farnham et région - Adhésion 2014

Document : Facture de la Chambre de commerce de Farnham et région datée du 14 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre de la Chambre de commerce de Farnham et région pour l'année 2014, au coût de 229,95 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

2014-051 Société d'histoire du Haut-Richelieu - Acquisition du fonds Berthiaume

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire du Haut-Richelieu est propriétaire du fonds Berthiaume;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale de ce fonds pour la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été tenue le 23 avril 2012 avec la Société d'histoire du Haut-Richelieu pour l'acquisition de ce fonds;

CONSIDÉRANT qu'une entente verbale a été conclue en mai 2012 pour l'acquisition de ce fonds;

CONSIDÉRANT que depuis le 16 octobre 2012 aucun retour de courriel ni d'appel n'est fait par la Société d'histoire du Haut-Richelieu;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à la Société d'histoire du Haut-Richelieu de donner suite à l'offre de 20 000 \$, laquelle avait été acceptée, et permette le transfert des documents au plus tard le 1^{er} mai 2014.

Finances municipales

2014-052 Travaux de prolongement du boulevard Industriel - Paiement 5

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 16 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 5 des travaux de prolongement du boulevard Industriel à la compagnie Les Entreprises Allaire Gince inc. au montant de 90 189 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue spéciale de 10 000 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.



2014-053 Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 30 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 338 992,36 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 305 780,82 \$.

2014-054 « Mon Avenir...dès maintenant » - Contribution financière

Document : Lettre de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand datée du 28 novembre 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham participe financièrement à ce projet depuis 2010;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte d'octroyer une subvention annuelle de 3 000 \$ à l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand pour le programme « Mon Avenir...dès maintenant » pour les années 2014, 2015 et 2016.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Services techniques et développement

2014-055 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 221, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 décembre 2013.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant l'installation de lettrage sur l'immeuble sis au 221, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un certificat d'autorisation visant l'installation de lettrage sur l'immeuble sis au 221, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la superficie maximale permise au *Règlement 171 concernant le zonage* soit respectée.



Service des loisirs, culture et tourisme

2014-056 Association Panda Brome-Missisquoi - Utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin

Documents : Dossier du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2014 et lettre de l'Association Panda Brome-Missisquoi datée du 5 décembre 2013.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que l'Association Panda Brome-Missisquoi dispose gratuitement du Centre des loisirs Romuald-Potvin le 20 mars 2014 de 8 h à 16 h.

2014-057 Fermeture temporaire de la rue Yamaska Est

Document : Dossier de la coordonatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire de la rue Yamaska Est (entre les rues Saint-Paul et du Collège) le 13 septembre 2014 de 8 h à 16 h pour la tenue de la Fête du patrimoine et de la Fête de la famille.

Deuxième période de questions

Les dix personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Questions des citoyens dans les procès-verbaux.

La séance est levée à 19 h 20.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire